



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

MUSÉES DE LA COMMUNE DE MARSEILLE

Cahier n° 2 – Musée d'Histoire de Marseille (Département des Bouches-du-Rhône)

Exercices 2012 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 17 décembre 2021.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	4
INTRODUCTION.....	5
1 PRÉSENTATION DU MUSÉE	5
1.1 Un musée créé en 1983 et entièrement remanié à compter de 2010.....	5
1.2 Un musée qui gère de multiples composantes	6
2 DES TRAVAUX DE RÉNOVATION POUR PLUS DE 30 M€	7
3 LE MUSÉE MUNICIPAL LE PLUS FRÉQUENTÉ MAIS LE NOMBRE DE VISITEURS RESTE MODESTE.....	9
4 UN PÔLE UNIQUE DU POINT DE VUE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DEPUIS 2019	9
5 LA GESTION DES COLLECTIONS	11
5.1 Des collections riches et importantes.....	11
5.2 Un récolement et une numérisation à achever	12
5.3 Un stockage dispersé.....	12
ANNEXE	13

SYNTHÈSE

Créé en 1983, le musée d'Histoire de Marseille (MHM) a été totalement rénové, pour près de 30 millions d'euros, à compter de 2010 dans la perspective d'une ouverture en 2013, année durant laquelle Marseille a été désignée capitale européenne de la culture. La durée des travaux n'a toutefois permis une ouverture qu'en septembre 2013. À l'occasion de cette opération de rénovation, un projet scientifique et culturel a été élaboré et présenté devant les instances en 2010. Il date donc aujourd'hui de plus de dix ans.

Le MHM gère plusieurs musées ou monuments dans le cadre d'un parcours muséal dénommé la « voie historique » : les docks romains, le mémorial de la Marseillaise et le mémorial des déportations. Cette gestion s'entend sur le plan scientifique avec un conservateur unique et sur le plan administratif avec un administrateur de pôle commun.

Le musée d'Histoire présente des collections riches et importantes qui réunissent plus de 37 000 items provenant principalement de fouilles, de découvertes et de dons.

S'il est le musée municipal le plus fréquenté, son niveau de fréquentation reste néanmoins modeste au regard d'autres musées comparables.

INTRODUCTION

La chambre a inscrit à son programme 2021 l'examen des comptes et de la gestion de la commune de Marseille au titre des exercices 2012 et suivants. Ce contrôle porte sur la gestion des musées municipaux.

Par lettre en date du 4 janvier 2021, le président de la chambre a informé M. Payan, ordonnateur en fonctions, de l'ouverture de la procédure, de la composition de l'équipe de contrôle. Le même jour, le président de la chambre a également informé de ce contrôle, M. Gaudin et Mme Rubirola, anciens ordonnateurs, le préfet des Bouches-du-Rhône et le directeur régional des finances publiques.

L'entretien d'ouverture du contrôle s'est déroulé, le 28 janvier 2021 avec M. Payan.

Les entretiens de fin de contrôle se sont tenus le 16 juin 2021 avec M. Gaudin, le 17 juin 2021 avec M. Payan et le 23 juin 2021 avec Mme Rubirola.

Les observations provisoires de la chambre, arrêtées lors de sa séance du 12 juillet 2021, ont été adressées dans leur intégralité à M. Payan, ordonnateur en fonctions, et M. Gaudin, ancien ordonnateur.

La chambre a reçu la réponse de M. Payan le 29 octobre 2021, celle de M. Gaudin le 10 septembre 2021.

Après avoir examiné les réponses écrites qui lui sont parvenues et entendu les rapporteurs, la chambre a, dans sa séance du 17 décembre 2021, arrêté ses observations définitives reproduites ci-après.

1 PRÉSENTATION DU MUSÉE

1.1 Un musée créé en 1983 et entièrement remanié à compter de 2010

Le musée d'Histoire de Marseille a été créé suite à la découverte des vestiges du port antique lors des travaux nécessaires à la création du « centre bourse », au nord-est du Vieux-Port, en 1967.

La découverte d'un matériel archéologique d'importance, dont des épaves antiques, a entraîné, en 1975, la création d'une équipe projet et, en 1976, un premier projet de « musée de site » qui ne retenait que la période archéologique antique.

Le musée d'Histoire a été inauguré en 1983 et, dans le cadre de l'ouverture en 1990 du nouveau musée d'archéologie méditerranéenne à la Vieille Charité, des collections d'archéologie régionales et marseillaises ont rejoint le musée d'Histoire.

Le musée a été entièrement remanié à compter de 2010 pour rouvrir mi-septembre 2013, à la fin de l'année de la culture Marseille-Provence 2013.

À l'occasion de cette rénovation, un projet scientifique et culturel a été adopté par le conseil municipal par une délibération du 6 décembre 2010. Il date aujourd'hui de plus de dix ans.

Photo n° 1 : Le musée d'Histoire de Marseille et le jardin des vestiges



Le musée jouxte le site du port antique ou « jardin des vestiges ». Il présente une exposition permanente qui, en treize séquences chronologiques, retrace l'histoire de la ville, depuis les premières occupations préhistoriques jusqu'aux développements urbains contemporains. Le musée comprend également un espace d'exposition temporaire, un centre de documentation et un auditorium.

Le musée d'Histoire dispose dans ses collections des items issus du musée d'archéologie méditerranéenne et de l'ancien musée du vieux Marseille, fermé en 2013. Au total, il gère ainsi plus de 38 000 objets dont 2 900 sont exposés (environ 8 %).

1.2 Un musée qui gère de multiples composantes

Le musée d'Histoire de Marseille regroupe cinq composantes situées sur un axe patrimonial long d'un kilomètre appelé « Voie Historique ». Il s'agit :

- du musée d'Histoire proprement dit (7 250 m² de surface d'exposition) ;
- du site archéologique du port antique (9 000 m²) fouillé à partir de 1967 ;
- du musée des docks romains (429 m²), musée de France à part entière, mais *de facto* totalement intégré au MHM (cf. *infra*) ;
- du mémorial de la Marseillaise (325 m²) ouvert en 2011 ;
- du mémorial des Déportations (325 m²) créé en 1995 et réaménagé entièrement en 2019.

En outre, depuis 2018, le musée gère les sites archéologiques du Baou de Saint-Marcel¹ et de l'oppidum du Verduron².

2 DES TRAVAUX DE RÉNOVATION POUR PLUS DE 30 M€

La rénovation du musée, lancée en 2010 et achevée en 2013, est une opération supérieure à 30 millions d'euros, encadrée principalement par :

- une délibération du 29 mars 2010 approuvant l'affectation de l'autorisation de programme (AP) relative aux études préalable de faisabilité et de programmation pour 120 000 € ;
- une délibération du 21 juin 2010 approuvant le programme général de l'opération³ et l'augmentation de l'affectation de l'AP portée à 28 millions d'euros TTC (pour un montant de travaux estimé à 20 M€ HT), le lancement d'une procédure en conception réalisation, le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la désignation du bureau technique et du CSPS (coordonnateur de sécurité et de protection de la santé) ;
- une délibération du 4 avril 2011 approuvant l'affectation d'une AP concernant le programme multimédia du nouveau musée pour 3,11 M€ ;
- une délibération du 27 juin 2011 pour le transfert et la restauration des collections du musée pour 1,3 M€.

¹ Ce site archéologique est le plus ancien village gaulois fortifié autour de Marseille grecque, bâti au VI^e s. av. n.-è. par une population celto-ligure. Il est installé sur un plateau dominant la vallée de l'Huveaune et la rade de Marseille. Son habitat est protégé par un puissant rempart constamment remanié jusqu'à la fin du II^e s. avant notre ère, date à laquelle le site est abandonné suite à l'arrivée des légions romaines.

² L'oppidum se situe à 9 kilomètres de Marseille, dans le XV^e arrondissement. Il est établi sur le versant sud de la chaîne de la Nerthe qui surplombe la rade, il est propriété de la Ville de Marseille et protégé au titre des Monuments historiques.

³ Le programme général comprenait :

- deux accès majeurs situés l'un depuis la galerie marchande du Centre Bourse, l'autre depuis la rue Henri Barbusse,
- un parcours muséographique comprenant le site archéologique du port antique,
- un parcours d'exposition de référence
- des salles d'exposition permanentes,
- une salle d'exposition temporaire,
- des réserves muséales de proximité,
- les bureaux de l'administration du musée,
- un auditorium de 200 places,
- un fond documentaire,
- un atelier d'éveil,
- une boutique cadeaux- souvenirs rattachée au musée,
- un espace de traitement des œuvres.

De manière connexe, une délibération du 17 novembre 2011 modifiée le 10 décembre 2012 a été prise pour lancer l'étude diagnostic pour l'aménagement du jardin des vestiges (0,3 M€), suivie d'une délibération du 27 juin 2016 pour l'approbation des travaux (1,72 M€), portés à 1,8 M€ puis à 2,2 M€⁴ le 12 février 2018 puis 2,3 M€ en 2019.

Le calendrier était particulièrement serré puisque l'appel à concurrence, lancé le 3 juillet 2010, prévoyait une remise des offres en septembre 2010, un choix du groupement attributaire en mai 2011, un début des travaux en janvier 2012, une réception des travaux en décembre 2012 pour une ouverture au public au premier trimestre 2013. L'avis mettait l'accent sur la complexité du chantier⁵. Le prix était largement minoritaire dans les critères d'attribution du marché (20 %).

Le marché était finalement attribué le 21 juillet 2011 pour un montant de 21,7 M€ HT.

Tableau n° 1 : Exécution des opérations d'investissement liées à la rénovation du MHM depuis 2012 (en M€ TTC)

<i>Objet (n° opération)</i>	2012	2013	2014	2015 et suiv	Total fin 2019
<i>Extension rénovation du musée (2010-I07)</i>	8,06	16,45	2,64	0,55	27,70
<i>Multimédia (2011-I14)</i>	0,26	1,84	0,61	0,13	2,84
<i>Conservation collections (2010-I09)</i>	0,20	1,10	0,17	0,12	1,59
<i>Restauration navires antiques (2010-I10)</i>	0,56	0,86	0,05		1,47
<i>Total musée</i>	9,09	20,25	3,45	0,80	33,59
<i>Restauration port antique (2016-I18)</i>				1,93	1,93

Source : commune.

La chambre relève que malgré les travaux conséquents réalisés, le musée a fait l'objet d'un avis défavorable de la commission communale de sécurité en septembre 2016. Ce n'est qu'en décembre 2019 qu'un avis favorable a été de nouveau formulé.

⁴ Aide de la DRAC de 0,4 M€ et 1 M€ du CG13.

⁵ « La mise en œuvre de ce programme est sous-tendue par des contraintes techniques complexes :

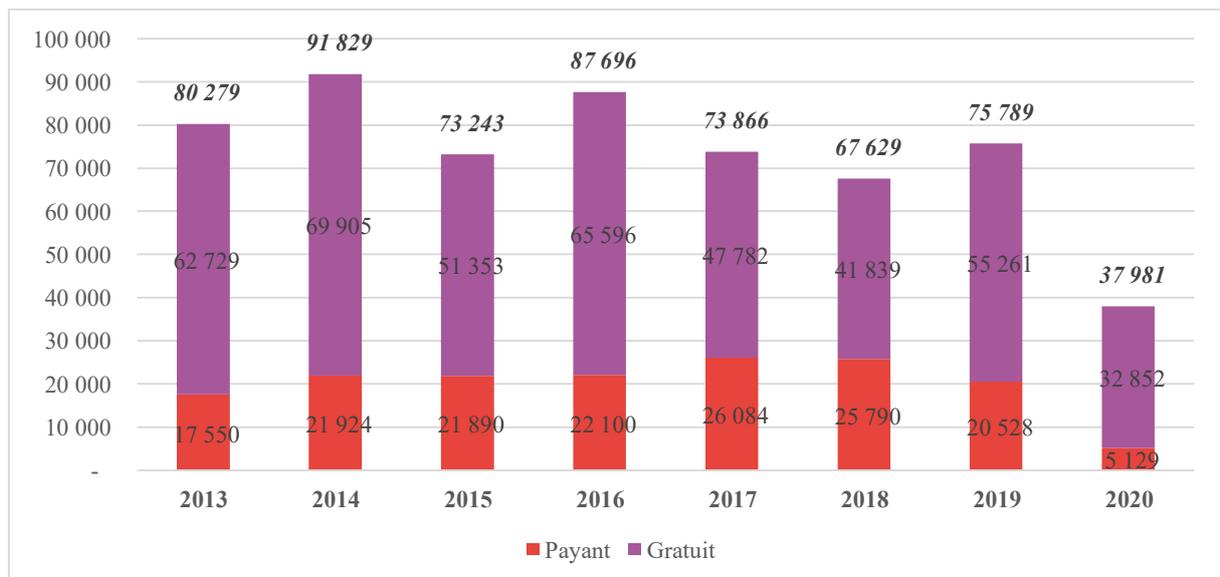
- travaux réalisés en site occupé dans un contexte d'interconnexions de fluides et d'ouvrages de sécurité incendie avec d'une part le centre commercial du Centre Bourse accueillant un public nombreux (plus de 7 millions de visiteurs par an), et d'autre part un parking public en sous-sol sur trois niveaux, et un hôtel classé selon la réglementation en vigueur Immeuble de Grande Hauteur (I.G.H.) ;
- un accès au chantier rendu difficile par le site archéologique classé monument historique qui devra continuer d'accueillir du public durant la durée des travaux ;
- une complexité technique de conservation des œuvres nécessitant des techniques de traitement climatique (température, hygrométrie) en interaction avec le centre commercial et l'hôtel qui devront rester en fonction ».

3 LE MUSÉE MUNICIPAL LE PLUS FRÉQUENTÉ MAIS LE NOMBRE DE VISITEURS RESTE MODESTE

Le musée est, si l'on excepte le centre de la Vieille Charité, siège de nombreuses expositions temporaires, le musée municipal le plus fréquenté depuis son ouverture en 2013. À l'échelle régionale il n'est cependant, en moyenne, que le quatorzième musée de la région PACA en termes de fréquentation. En comparaison, le musée départemental de l'Arles antique, qui repose pour partie sur une thématique approchante, a accueilli près de 125 000 visiteurs en 2018 et régulièrement plus de 150 000 les années précédentes, soit plus du double que le MHM.

Les groupes touristiques sont peu nombreux et le musée n'est pas inséré dans les circuits des opérateurs.

Tableau n° 2 : Fréquentation du musée d'Histoire de Marseille



Source : ministère de la culture et commune.

4 UN PÔLE UNIQUE DU POINT DE VUE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DEPUIS 2019

Les musées d'Histoire de Marseille et des docks romains disposent d'un conservateur unique et sont administrés par l'administrateur du pôle dit « voie historique » (cf. *supra*) et les mêmes équipes administratives.

Avant 2019, date de sa réouverture, le musée des docks romains disposait de son propre personnel et, en cas de problème ou de besoin, en référerait directement au service des musées sur le site de la Vieille Charité. Une nouvelle organisation en pôles du service des musées a été définie en 2019. Elle a conduit à fusionner les effectifs des musées et des sites de la voie historique, a créé un effet « masse » et instauré un principe « d'auto-assurance ».

Les agents d'accueil et de surveillance de salles sont ainsi communs pour l'ensemble des sites du pôle et répartis en fonction des effectifs présents et des besoins. Un plan de fonctionnement global du site, qui prévoit des modalités de fonctionnement dégradées est défini pour pallier les absences des personnels de surveillance.

À la différence d'autres musées municipaux, le MHM n'a pas connu de période de fermeture totale prolongée (par exemple pour travaux ou pour cause d'accrochage de collections), même si des parties du pôle ont pu être ponctuellement fermées.

Tableau n° 3 : Conséquences d'un manque d'effectifs de surveillance sur les ouvertures de site

<i>Effectifs disponibles</i>	<i>Situation</i>	<i>Conséquence</i>
18 à 15	Verte	Maintien des salles et des sites ouverts, réduction éventuelle de surveillance sur certains points
14 à 13	Orange	Réduction de surveillance sur certaines séquences du MHM et fermeture d'une caisse.
11	Rouge	Fermeture des étages du MHM
10	Rouge	Réduction d'un agent au mémorial des déportations
9	Noire	Fermeture du mémorial de la Marseillaise
8	Noire	Fermeture des docks romains
7	Noire	Fermeture du mémorial de déportations
4	Noire	Fermeture de l'exposition permanente du MHM
3	Noire	Fermeture du MHM

Source : MHM.

Ce dispositif montre que l'ensemble des sites nécessitent entre 15 et 18 agents (tenue des caisses et surveillance des salles) pour fonctionner sur les plages horaires d'ouverture dans des conditions quasi optimales, dont quatre agents pour les mémoriaux et le musée des docks romains et une douzaine pour le MHM en tant que tel.

Les effectifs d'agents de surveillance s'élèvent pourtant à 32 personnes réparties en deux équipes de seize agents, et à cinq hôtesse de caisse, soit 37 agents.

À la différence d'autres administrations ouvertes au public le week-end (hôpitaux par exemple) et où celui-ci est intégré dans le cycle de travail au même titre que les autres jours, la situation est très différente dans les musées de Marseille. Les agents de caisse, d'accueil et de surveillance ne veulent, en effet, travailler qu'un week-end sur deux obligeant la commune à caler son organisation sur cette contrainte lourde. Les effectifs d'accueil et de surveillance de salle sont donc divisés en deux équipes travaillant alternativement chaque week-end, l'autre étant en repos. Les jours de semaine voient, dès lors, le « chevauchement » des deux équipes. L'organisation retenue crée donc, *de facto*, un sureffectif en semaine et selon les conservateurs, « des regroupements » d'agents, alors même que la fréquentation est moindre. Le week-end, l'effectif est, par contre, au plus juste et, compte tenu de l'absentéisme important, ne permet pas d'éviter les fermetures ponctuelles de salles alors même que la fréquentation est la plus forte.

En mai 2021, si le MHM a brièvement rouvert avant d'être refermé pour une durée indéterminée, cela n'a pas été le cas du musée des docks romains et des mémoriaux, faute de personnel.

5 LA GESTION DES COLLECTIONS

5.1 Des collections riches et importantes

Le musée d'Histoire de Marseille est gestionnaire de plusieurs fonds de collections, représentant plus de 37 000 items : son propre fonds, composé d'environ 26 000 objets, celui du musée des docks romains (77 items), 196 items du fonds du musée d'archéologie méditerranéenne et plus 11 000 items du fonds de l'ancien musée du vieux Marseille, fermé en 2013. Le musée dispose, en outre, de près de 36 000 photographies.

Les collections proviennent principalement de fouilles, de découvertes et de dons. Les acquisitions sont rares et seuls trois achats ont été réalisés en 2012 et 2019 pour un montant total de 35 800 €⁶ (cf. 0).

⁶ Les achats ont bénéficié d'une aide de 15 000 € du Fonds régional d'aide à l'acquisition des musées (FRAM).

5.2 Un récolement et une numérisation à achever

Les items sont recensés informatiquement dans l'outil de gestion « Micromusée », commun à la plupart des musées municipaux. Plus de 41 000 fiches étaient recensées dans l'outil fin 2020 pour le musée d'Histoire, soit davantage que d'objets, en raison de la présence de doublons⁷, qui sont éliminés au fur et à mesure des récolements⁸.

Selon le procès-verbal de récolement 2020, 15 326 items étaient récolés, soit 41 %.

Fin 2020, plus de 19 000 œuvres avaient fait l'objet d'une numérisation d'au moins une image, soit plus de la moitié des collections.

Tableau n° 4 : Numérisation des collections du musée d'Histoire de Marseille

<i>Collections</i>	Nombre d'œuvres avec au moins une image issue des campagnes de numérisation	Nombre de fichiers images issus des campagnes de numérisation
<i>Musée d'Histoire de Marseille</i>	14 122	15 625
<i>Fonds de l'ancien Musée du Vieux Marseille</i>	4 744	4 825
<i>Musée des Docks Romains (y compris objets en dépôt)</i>	205	210
Total	19 071	20 660

Source : commune.

5.3 Un stockage dispersé

Les collections non exposées du musée sont entreposées sur plusieurs sites :

- le centre unifié des musées situé à la Belle-de-Mai ;
- un entrepôt de 5000 m² dans le nord de Marseille (site de Gay-Lussac, 14^{ème} arrondissement de Marseille), loué depuis 2011 ;
- le dépôt archéologique, site de 5 000 m² situé rue Roger Salengro (15^{ème} arrondissement de Marseille).

⁷ Principalement dans le fonds de l'ancien musée du vieux Marseille.

⁸ « Le récolement est l'opération qui consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence du bien dans les collections, sa localisation, son état, son marquage, la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues », site du ministère de la culture.

ANNEXE

Annexe. Entrées à l'inventaire des collections de 2012 à 2020 14

Annexe. Entrées à l'inventaire des collections de 2012 à 2020

n° inventaire	Artiste	Objet	Collection	Prix	Don	date d'acquisition		
2018	2	1	Sardou	pastel		Histoire	oui	13/02/2017
2018	2	2	Sardou	pastel		Histoire	oui	13/02/2017
2018	3	1	Viale-Geoffroy	gravure		Histoire	oui	12/04/2016
2018	3	2		Papier		Histoire	oui	12/04/2016
2018	3	3		Planche à imprimer		Histoire	oui	12/04/2016
2018	3	4		Cachet		Histoire	oui	12/04/2016
2018	4	1		Caisse à outil		Histoire	oui	18/08/2016
2018	5	1		Plaque		Histoire	oui	04/07/2017
2018	9	1		Coffre-fort	400	Histoire		11/04/2019
2018	9	2		Plateau	400	Histoire		11/04/2018
2017	2	1	Gélin	Sculpture		Histoire	oui	03/07/2015
2017	2	2	Montchougny	Dessin		Histoire	oui	03/07/2015
2017	2	3		Sculpture		Histoire	oui	03/07/2015
2017	3	1		Casque		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	2		Casque		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	3		Casque		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	4		Casque		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	5		Panneau		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	6		Manuel		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	7		Eclat de bombe		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	8		Eclat de bombe		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	9		Masque à gaz		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	10		Brassard		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	11		Brassard		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	12		Brassard		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	13		Brassard		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	14		Drapeau		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	15		Masque à gaz		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	16		Musette		Histoire	oui	28/04/2016
2017	3	17		Masque à gaz		Histoire	oui	28/04/2016
2017	4	1		Canne		Histoire	oui	02/07/2015
2017	4	2		Sac		Histoire	oui	02/07/2015
2017	5	1		Tenue de déporté		Histoire	oui	23/02/2015
2017	5	2		Quart		Histoire	oui	23/02/2015
2017	5	3		Quart		Histoire	oui	23/02/2015
2017	5	4		Gamelle		Histoire	oui	23/02/2015
2017	5	5		Tenue de déporté		Histoire	oui	23/02/2015
2017	6	1		Carte		Histoire	oui	01/06/2016
2017	7	1		Carte		Histoire	oui	10/05/2016
2015	1	1		Gravure	2 000	Histoire		10/06/2014
2015	1	2		Gravure	300	Histoire		10/06/2014
2015	1	3		Gravure	350	Histoire		10/06/2014
2015	1	4		Gravure	550	Histoire		10/06/2014
2015	1	5		Gravure	1 100	Histoire		10/06/2014
2015	1	6		Gravure	700	Histoire		10/06/2014
2015	1	7		Gravure	1 200	Histoire		10/06/2014
2015	1	8		Gravure	450	Histoire		10/06/2014
2015	1	9		Gravure	380	Histoire		10/06/2014
2015	1	10		Gravure	550	Histoire		10/06/2014
2015	1	11		Gravure	120	Histoire		10/06/2014
2015	1	12		Gravure	150	Histoire		10/06/2014
2015	1	13		Gravure	150	Histoire		10/06/2014
2015	4	0 à 92		Divers objets		Histoire	oui	18/12/2014
2015	6	1		Bateau		Histoire	oui	01/01/2015
2012	4	1	Faudran	peinture	27 000	Histoire		24/05/2012

Source : CRC d'après commune, inventaire unique.



Les publications de la chambre régionale des comptes
Provence-Alpes-Côte d'Azur
sont disponibles sur le site :

www.ccomptes.fr/fr/crc-provence-alpes-cote-dazur

Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue de Pomègues

13295 Marseille Cedex 08

pacagrefe@crtc.ccomptes.fr

www.ccomptes.fr/fr/crc-provence-alpes-cote-dazur

Chambre régionale
des comptes

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Marseille, le 20 JUIN 2022

LE PRÉSIDENT

Dossier suivi par : Bérénice BAH, greffière
T 04 91 76 72 65
pacagrefe@crtc.ccomptes.fr

Réf. : GREFFE/BBA/LB/n° 2022-0785

Contrôle n° 2021-0025 et n° 2021-0150 à 2021-0160

Objet : rapport d'observations définitives

P.J. : 12 rapports d'observations définitives

Recommandé avec accusé de réception
2C 151 920 2973 9

à

Monsieur Benoît PAYAN
Maire de la commune de Marseille
Hôtel de Ville
Place Daviel
13233 MARSEILLE CEDEX 20

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les 12 rapports comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion des musées de la commune de Marseille pour les exercices 2012 et suivants ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

Je vous rappelle que ces documents revêtent un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à leur communication à votre assemblée délibérante. Il conviendra de les inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle ils donneront lieu à débat. Dans cette perspective, les rapports et les réponses seront joints à la convocation adressée à chacun de ses membres.

Dès la tenue de cette réunion, ces documents pourront être publiés et communiqués aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Par ailleurs, je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 243-17 du code précité, les rapports d'observations et les réponses jointes sont transmis au préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ainsi qu'à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Il retient ensuite que « *ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9* ».

Dans ce cadre, vous voudrez bien notamment préciser les suites que vous aurez pu donner aux observations et aux recommandations qui sont formulées dans les rapports d'observations, en les assortissant des justifications qu'il vous paraîtra utile de joindre, afin de permettre à la chambre d'en mesurer le degré de mise en œuvre.



Nacer MEDDAH